

ARTICLE 222

Journal pour les Droits de l'Enfant

N°49

2^e trimestre 2012

Le Grand Moghol Akbar (1542–1605) et la circoncision



Akbar est l'un des plus grands souverains de l'Inde. Quand il monte sur le trône, trente ans seulement se sont écoulés depuis que son grand-père, Babur, a conquis une partie des Indes. La dynastie des Grands Moghols que celui-ci a fondée n'a régné que seize années. Lui-même est né en exil, en 1542. À cinq ans il ne parle que le turc. Il a passé son enfance en Iran, n'a revu les Indes qu'à l'âge de 12 ans, pour accéder au trône à 14 ans et commencer son règne en 1556, sous la tutelle d'un turc d'Asie centrale, Baïram Khan.

Musulman? Certes, il l'est, mais comme le sont ces Timourides, les descendants de Tamerlan – qui ont aussi du sang de Gengis Khan. Chez eux affleurent des substrats pré-islamiques. Babur, par exemple, croit encore que l'âme des grands se transforme en gerfaut après leur mort. Ils ont le culte des saints, passent leur vie en pèlerinage sur les tombes. Ils font aux femmes une grande place dans la société. Enfin, pétris de chamanisme, cette « technique archaïque de l'extase » (Mircea Eliade), ils penchent vers le mysticisme. **Dès 1562, Akbar interdit, au nom du respect de l'homme, les conversions forcées à l'islam, les mariages précoces, la circoncision des garçons avant leur douzième année et sans leur consentement (...).**

La tolérance, qui avait pris sa source quelque part en Mongolie vers les débuts de l'ère chrétienne, disparaîtra sous les coups d'Awrengzeb (1658-1707). Ce souverain musulman fanatique, prépara, malgré ses victoires retentissantes, l'effondrement de l'empire.

Jean-Paul Roux

© *clio.fr*

REVUE DE PRESSE

Circoncision sauvage

Stupéfaction aux urgences de l'hôpital de Roubaix: un bébé blessé parce que le père a tenté de le circoncire. La mère a apporté l'enfant qui est âgé de 2 mois.

Hier, on apprend que, dans la matinée du 20 mars, le père avait rencontré le juge aux affaires familiales. En effet, des maltraitements sur le bébé âgé de 2 mois sont plus ou moins suspectées et il s'agissait pour Pierre Jésus, 22 ans, d'obtenir un droit de visite dans un centre de médiation. Mais, dès l'après-midi de ce même jour, le prévenu, récemment converti à l'islam, entreprend de circoncire avec des ciseaux son bébé. L'opération rate, le sang gicle. Le père entreprend de cautériser la plaie avec la lame d'un couteau chauffé à blanc ! La mère intervient, le bébé se retrouve aux urgences. Hier, le père comparaît donc pour ces faits. Il veut être jugé tout de suite. La présidente Nourith Reliquet refuse: « Il m'apparaît nécessaire de demander une expertise psychiatrique; c'est impossible de juger immédiatement ». Les explications du jeune homme sont confuses: « Je regrette, je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça », dit-il. Ceci dit, le contexte est particulièrement inquiétant. D'abord, lorsque le bébé était âgé de quelques jours, il s'est déjà retrouvé aux urgences pour des fractures crâno-faciales. Des fractures graves puisque, d'après la présidente Reliquet, un handicap définitif est d'ores et déjà diagnostiqué. La mère aurait expliqué qu'elle a buté sur le chien et qu'elle est tombée lourdement sur le sol avec le bébé dans les bras. À priori, la justice n'aurait pas enquêté plus avant sur cette affaire, faute d'éléments tangibles à charge. Mieux encore: on découvre à l'audience que les médecins ont pris des radios du petit garçon et ont découvert, après l'histoire de la tentative de circoncision, plusieurs fractures costales! « C'est un bébé martyrisé », s'indigne la présidente Reliquet. On ignore cependant si une information est ouverte sur ce versant du dossier. « Je ne supporterai pas l'incarcération », pleurniche hier le prévenu. Le bébé est confié actuellement à une pouponnière. « J'ai peur de ne plus voir mon fils », ajoute Pierre Jésus qui évoque des pressions familiales. Ajoutons que le jeune homme a déjà été condamné à plusieurs reprises pour des violences et des menaces. Du côté de la procureure Christine Pons, on se rallie à la demande d'expertise psychiatrique de Jésus. La procureure demande l'incarcération provisoire en attendant le procès, par crainte de la réitération des faits. Me Florent Fache, en défense, assure que la réitération est impossible étant donné le placement du bébé. Mais la présidente annonce un mandat de dépôt. Procès sur le fond le 30 avril.

nordeclair.fr – 27/03/12

Converti à l'islam, il tente de circoncire son bébé qui termine à l'hôpital

Mardi dernier, les urgences du centre hospitalier de Roubaix prennent en charge un bébé de deux mois qui présente une étrange blessure à la verge. Le nourrisson n'a pas pu se faire cela tout seul. Les médecins signalent les faits au procureur de la République, qui ordonne une enquête. L'affaire est d'autant plus sérieuse que l'enfant souffre également de plusieurs fractures, notamment aux côtes. Son père, un jeune homme de 22 ans, est interpellé. Pierre J va reconnaître qu'il a voulu lui-même circoncire son fils avec une paire de ciseaux. « Quand j'ai vu le sang, j'ai paniqué. » L'apprenti chirurgien explique alors avoir tenté de cautériser la plaie avec une lame de couteau chauffée à blanc... Hier, la présidente de l'audience des comparutions immédiates cherche à comprendre la raison de cet acte insensé. « On dit qu'il est la suite d'une conversion récente à l'islam? » Pierre J opine du chef. Il semble marqué. Durant sa détention, ce week-end, il a tenté de mettre fin à ses jours. « C'est très grave, j'ai fait du mal à mon fils. » Le petit être n'a pas beaucoup de chance. Six jours après sa naissance, il était déjà admis à l'hôpital pour une fracture trauma crânienne, qui le laissera sans doute handicapé pour le reste de son existence. Placé depuis par

l'aide sociale à l'enfance dans une pouponnière, il venait d'être rendu à sa mère. Hier, le tribunal a décidé de placer Pierre J sous mandat de dépôt et d'ordonner une expertise psychiatrique. Ce ne sera pas de trop pour essayer de comprendre...

lavoixdunord.fr – 27/03/12

Un bébé décède après une circoncision rituelle

Les parents du bébé avaient souhaité pratiquer cette tradition juive que l'on appelle le *Mohel* en septembre dernier. Après cette circoncision qui n'est appliquée que chez les ultra-orthodoxes, le rabbin suce la plaie. C'est comme cela que le bébé a contracté de l'herpès de type 1 qui lui a été fatal. L'enfant est décédé peu après dans un hôpital new-yorkais. Ce n'est pas la première fois qu'un bébé est touché par l'herpès après le rituel du *Mohel*.

En 2003, 3 enfants avaient déjà été infectés à New York. L'un d'entre eux avait perdu la vie. Depuis, de nombreuses campagnes de sensibilisation sur les dangers de cette pratique avaient été menées aux Etats-Unis. Après plusieurs mois d'enquête, les policiers lancent un appel à l'aide. Ceux-ci ignorent toujours qui est le rabbin qui a réalisé cette pratique rituelle dangereuse et sont confrontés au mutisme des membres de la communauté juive new-yorkaise.

7sur7.be – 08/03/12

Circoncision et morts de nouveau-nés aux USA

Plus de la moitié des parents dans les états du Maryland et de Virginie choisissent de faire circoncire leurs fils. Sont-ils vraiment informés sur les complications postopératoires ? Cette désinformation pour l'obtention du consentement a des conséquences dramatiques.

Le nombre d'enfants qui meurent suite à des circoncisions n'a jamais été enregistré ni même considéré comme un sujet digne d'intérêt par les organisations médicales. Une nouvelle étude publiée dans *Thymos: Journal of Boyhood Studies* estime que plus de 100 nouveau-nés meurent tous les ans suite à des complications liées à une circoncision (réaction à l'anesthésie, attaque d'apoplexie, hémorragie, infections, etc...). La circoncision de routine des bébés américains reste un acte facultatif, donc ces morts sont évitables.

L'étude estime qu'il y a environ 117 morts de nouveau-nés (c'est-à-dire dans les 28 jours après la naissance) liés à des circoncisions tous les ans aux Etats-Unis, équivalent à 1 pour 77 décès chez les bébés garçons.

Par comparaison, environ 44 nouveau-nés meurent chaque année d'asphyxie et 8 dans des accidents de voiture. Environ 115 nouveau-nés meurent de la mort subite, presque le même nombre que pour la circoncision.

droitaucorps.blogspot.com – 29/02/12

Taux de circoncision dans les hôpitaux américains:

54,5 % en 2009

<http://www.hcup-us.ahrq.gov/reports/statbriefs/sb126.pdf>

nocirc.org – 30/11/11

Quand le CCIF s'en prend directement à une magistrate qui fait respecter la laïcité

« Une fois de plus, une jeune femme a vu ses droits bafoués du fait de ses convictions religieuses, elle s'est fait humilier dans ce tribunal sous le seul prétexte que ses pratiques ne convenaient pas à des personnes censées faire appliquer la loi et représenter la justice. Le CCIF considère qu'il est particulièrement scandaleux que des personnes censées représenter le droit se permettent d'avoir une attitude aussi ignoble et il condamne fermement le comportement des personnes à l'origine de ces actes discriminatoires. Il se tient une fois de plus aux côtés de cette victime de l'islamophobie et demande au ministre de la Justice de prendre ses dispositions pour que des sanctions soient prises à l'encontre de cette magistrate. » C'est en ces termes particulièrement « modérés » que le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), relayé par le site *islam de France* prend pour cible une magistrate du tribunal de Béziers. Ces deux chiens de garde de l'islam agressif sont bien connus de nos lecteurs. Qu'a donc fait de pendable, en ce 30 mai 2011, la magistrate de Béziers?

Dans le cadre d'une audience relative à la garde d'un enfant, elle refusa qu'une jeune femme (que le CCIF affecte d'appeler Magali) entre voilée dans la salle d'audience. Celle-ci remplaça le voile par un bandeau, et put entrer. La juge aggrave ensuite son cas, comme le communiqué nous l'explique : *« Par la suite, au cours de l'audience, la juge a affirmé que la jeune Magali était une « mauvaise mère » car elle avait pratiqué un « acte barbare », estimant que « le baptême musulman est un acte de barbarie envers les enfants ». Lorsque la jeune femme a protesté en affirmant que c'est son fils qui, seul, avait décidé de devenir musulman, la magistrate a estimé qu'un « enfant de 10 ans ne peut pas choisir sa religion », ajoutant « ne me dites pas que la religion musulmane est meilleure qu'une autre religion. » Malgré tous les témoignages prouvant que l'enfant désirait rester chez sa mère, la magistrate a estimé qu'il n'incombait pas à l'enfant de « choisir et de faire la loi dans ce tribunal ».*

Cette affaire est à suivre, car elle promet peut-être trois évolutions importantes, l'une sur le voile, l'autre sur la circoncision, la troisième sur le consentement supposé de mineurs à leur propre maltraitance en cas de prétexte religieux. Un autre aspect intéressant, s'il est confirmé au stade du jugement, est l'assimilation du « *baptême musulman* » (nous supposons qu'il s'agit de la circoncision) à un « *acte barbare* », et l'affirmation « *qu'un enfant de dix ans ne peut pas choisir sa religion* ». Si ces prises de positions se voyaient confirmées, cela mettrait un terme à la tartufferie consistant à faire semblant de croire que les actes de maltraitance de l'islam à l'encontre de musulman(e)s sont consentis. C'est un argument que l'on entend jusqu'à l'écœurement : les femmes voilées le sont volontairement, paraît-il. Cet argument fait l'impasse sur toutes les pressions que subissent certaines. Mais bon, passe encore (dans le cadre de cet article, pour ne pas sortir de son objet) pour le voile porté par une femme adulte. En revanche, un(e) enfant ne saurait donner de consentement valable à sa propre maltraitance. En conséquence, il serait urgent que des personnes détenant l'autorité commencent à dire qu'une mineure ne doit pas être supposée porter le voile volontairement (avis à notre premier ministre qui s'est laissé photographier à côté d'une fillette voilée). A fortiori, et nous remercions la juge de Béziers d'avoir eu le courage de faire cette remarque de bon sens, un enfant ne doit pas être considéré comme consentant à être baptisé au sécateur (...).

ripostelaique.com – 16/01/12

Il faut sauver les prépuces!

Le rapport *Onusida* du 21 novembre 2011, convergent avec les positions de l'OMS depuis 2007 et s'appuyant sur moult études fort dispendieuses et parfois contradictoires, préconise la circoncision masculine comme prophylaxie efficace de la contamination du VIH. On y lit que « *20 millions d'hommes doivent encore être circoncis en Afrique du Sud et de l'Est pour que toute la population bénéficie de la prévention* ». Ainsi, « *si cet objectif est atteint, près de 3,4 millions de nouvelles infections à VIH seront évitées d'ici 2015* ».

A lire ce rapport et les études sur lesquelles il s'appuie, on peut légitimement s'interroger si nous

sommes dans le domaine de la croyance ou dans le domaine du médical. En effet, il y a un parallèle avec cette conviction erronée de la fin XIXe et du début XXe siècles, notamment chez les psychiatres, prônant la circoncision comme prophylaxie et thérapie de la masturbation (c'est ainsi qu'encore aujourd'hui, notamment sous l'influence du Dr John Harvey Kellogg, une majorité de garçons nord-américains, australiens, etc., sont circoncis à la naissance). D'après ces études, le prépuce serait donc «*sidogène*». Mais n'est-ce pas plutôt le défaut d'hygiène intime qui le serait? Si le prépuce était vecteur de propagation du VIH, comment expliquer les taux de contamination élevés dans les pays où la population est circoncise? Compte tenu du nombre ahurissant de personnes concernées par le plan d' *Onusida*, se pose le problème des coûts. Le communiqué de presse du 20 juillet 2011 de l'ANRS (Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales) rapporte les propos exaltés du professeur David Lewis suite à la publication de l'étude ANRS 12126 concernant un programme de circoncision à Orange Farm (un bidonville près de Johannesburg en Afrique du Sud) : «*Cette étude montre un résultat extraordinaire pour une intervention qui coûte 40 euros, prend 20 minutes et ne doit être faite qu'une seule fois dans la vie*». Si l'on s'en tient à ces chiffres, il faudra donc engager un budget de 800 000 000 euros et consacrer en temps homme l'équivalent de 761 ans pour venir à bout de l'entreprise (avec un seul praticien opérant non stop 24h/24h, 7 jours sur 7), ou 8320 journées (de 8 heures non stop, 7 jours sur 7 avec 1000 praticiens, soit plus de 2 ans). Qui plus est, les chiffres avancés semblent à tout le moins minorés : d'une part, 40 euros le prix de la circoncision (alors que le même acte sur une personne pubère coûte en Europe au minimum dix fois plus!), ce n'est pas cher payé; en revanche, 20 minutes est bien le temps minimum moyen de l'intervention en milieu hospitalier (y compris l'anesthésie). On peut donc questionner la qualité des interventions chirurgicales à la chaîne envisagée par l'*Onusida* et l'OMS sur les populations africaines. Enfin, il semble nécessaire de s'interroger sur les effets pervers d'une telle campagne massive de circoncisions. Outre le fait de toucher à l'intégrité physique des personnes, n'y a-t-il pas danger que le nouveau circoncis se croit invulnérable à la contamination par le VIH? Par ailleurs, les problèmes liés à la cicatrisation ont-ils bien été pesés par ces organisations?

En conclusion, il faut s'insurger contre cette préconisation de la circoncision dans la lutte contre la transmission du VIH, et dont on peut s'étonner du peu de débats qu'elle suscite dans notre pays. Il est vrai qu'elle aborde un sujet tabou (la posthectomie étant liée à la pratique religieuse des juifs et des musulmans), qu'elle concerne principalement l'Afrique sub-saharienne et que nous ne sommes donc pas directement concernés. Faut-il redire que l'excision du prépuce est une mutilation, certes moins lourde de conséquences que l'excision pratiquée sur les femmes, mais qui a aussi ses conséquences, notamment sur le plaisir sexuel? Il faudrait à minima informer en toute objectivité les futurs excisés sur les effets irrémédiables de cet acte chirurgical, ce qu'ils sont en droit d'attendre d'organismes humanitaires censés les protéger et améliorer leurs conditions de vie. Si l'on peut se féliciter des progrès de la médecine, il est nécessaire de se rappeler qu'elle peut aussi se tromper et qu'elle recèle en son sein des extrémistes et autres idéologues, atteints, dans le cas qui nous occupe, de fureur chirurgicale (comme feu leurs collègues des deux siècles précédents, excités du bistouri qui ont commis des ravages sur les populations, notamment masculines). Viendra un temps, espérons-le, où les instances internationales condamneront toute forme de mutilation physique non librement consentie, quel qu'en soit le motif, médical, moral ou religieux.

Patrick Pognant – lemonde.fr – 24/01/12

Planète+ diffuse : Chirurgien dans la guerre d'Algérie, 75mn, interdit - 10 ans.

Le témoignage de Gérard Zwang, chirurgien militaire français en poste à Sétif et Tlemcen jusqu'en 1958, sur les atrocités de la guerre d'Algérie. Après avoir réussi le concours de l'internat des Hôpitaux de Paris, Gérard Zwang, jeune étudiant en médecine de 26 ans, arrive en fin de sursis. En mai 1956, il est appelé à faire son service militaire et fait ses classes à Vincennes. Il est affecté en Algérie. De février 1957 à juin 1958, Gérard Zwang est chirurgien du contingent, tout d'abord à l'hôpital militaire de Sétif, puis à celui de Tlemcen. Le jeune homme découvre les horreurs d'un conflit auquel il n'a pas été préparé et qui, officiellement, est considéré comme une opération de maintien de l'ordre. Formé à la dure à la chirurgie de guerre, il opère jour et nuit les blessés qu'on ne cesse de lui amener. Devenu un chirurgien-urologue de renommée internationale, il apporte un témoignage exceptionnel et passionnant sur un aspect méconnu d'une guerre qui a longtemps été occultée. Urologue, chirurgien, sexologue, Gérard Zwang s'est rendu fameux en publiant *Le Sexe de la femme* (1965) et en contribuant au traitement des troubles de l'érection. Lorsqu'il est incorporé en 1956, le sursitaire, déjà marié, est loin d'imaginer ce qui l'attend. En novembre, il prend part à la

désastreuse expédition du canal de Suez, mais ce n'est qu'un hors d'œuvre. Le plat de résistance sera l'Algérie. Au cours du seul mois de janvier 1957, plus de 110 attentats ensanglantent Alger. Les bombes à retardement qui explosent dans les bars et les cafés sèment la terreur, stratégie du FLN pour contrôler les populations civiles. Le général Massu recevra les pleins pouvoirs pour mater le terrorisme: ce sera la bataille d'Alger, remportée en utilisant des moyens de basse police. Mais ce n'est pas à Alger que le médecin auxiliaire Zwang se retrouve, c'est à l'hôpital militaire de Sétif, dans le Constantinois. Là, il va découvrir ce qu'est la chirurgie de guerre, à une époque où la « pacification » bat son plein et où l'on extermine les fellagas. *« Ça cognait beaucoup. On recevait les blessés par paquets de dix ou de quinze. J'ai été formé à la dure. »*

Du baron Larrey, le chirurgien de la Grande Armée, qui amputait sans anesthésie sur le champ de bataille, à Donald Sutherland, le médecin allumé et antimilitariste, dans *MASH*, chaque génération a ses archétypes. *« Dans cette guerre, le combat d'embuscades, engagé à courte distance, et le guet-apens font plus de blessés graves que le combat en guerre conventionnelle »*, note le service de santé de l'armée dans un rapport. Bien entendu, ce genre d'observations n'est pas destiné aux familles. À en croire le discours officiel, ces opérations de maintien de l'ordre en Algérie ne sont pas plus meurtrières que les accidents de la route en France. *« Le gouvernement de Guy Mollet mentait à tout le monde : aux militaires, aux Français, aux harkis. Nous qui étions au contact de la mort, cela nous rendait fous furieux. »* Le jeune chirurgien découvre les plaies perforantes par balles, les jambes fracassées par les éclats d'obus, le pied de mine, lésion qui entraîne presque toujours l'amputation. 25 000 soldats français mourront en Algérie (on estime les pertes algériennes à dix fois plus), pourtant, officiellement, la France n'y fait pas la guerre et les services de santé de l'armée fonctionnent comme en temps de paix, avec des effectifs insuffisants et des moyens dérisoires.

Pour suppléer au manque de matériel, les médecins s'adressent au rayon bricolage des Galeries sétifiennes et appareillent leurs patients d'écrous et de vis pas toujours inoxydables. Le service de santé de l'Armée possède du matériel dernier cri, mais il se trouve dans un hangar de la base aérienne de Telergma, d'où il ne sortira qu'en cas de guerre... 1957 est pourtant une année terrible.

À Melouza, un village à la frontière de la Kabylie, 315 hommes, femmes et enfants sont massacrés à coups de pioche, de couteau, de hache par le FLN qui veut éliminer les organisations rebelles concurrentes. L'Algérie est un champ de cadavres. Répressions et règlements de compte se succèdent, d'une férocité hallucinante. La violence est utilisée par le FLN pour creuser un fossé définitif entre les musulmans et les Européens. *« Ces Français d'Algérie étaient souvent des braves gens, mais ils vivaient hors du temps, dans le monde d'apartheid qu'ils avaient toujours connu. Ce mur infranchissable entre les deux communautés, c'était dans l'ordre des choses. »*

Zwang se réfugie dans Mozart. Fait la connaissance d'une famille qui possède un piano. Tient l'orgue de l'église Sainte Monique pour les mariages et les enterrements. Mais en octobre 1958, il est muté à Tlemcen, près de la frontière marocaine, dans une zone infestée de fellagas car le Maroc et la Tunisie sont devenus des bases arrière et des camps d'entraînement de l'ALN (Armée de Libération nationale). *« Il y avait des moments de calme où l'on faisait un peu de chirurgie froide pour les petits gars du contingent, hernies, fractures banales, paraphimosis (étranglement du gland par le prépuce). »* Mais lorsque les hélicoptères déversaient leurs cargaisons de blessés en provenance du front, il fallait parfois opérer jour et nuit, couper des bras, des jambes, voir des jeunes gens succomber à d'atroces blessures. 50 ans plus tard, lorsqu'il évoque les urgences de la chirurgie de guerre, Gérard Zwang a le regard qui s'assombrit, comme si certaines visions continuaient à le hanter. On se souvient d'une des répliques de Donald Sutherland dans *MASH*: *« Qu'est-ce que la guerre sans blessés? - La paix. »* Une paix que retrouva le chirurgien-médecin auxiliaire après 30 mois de guerre d'Algérie, marqué à jamais.

teleobs.nouvelobs.com – 14/01/12

Circumcision assault case brings fine – conviction but no punishment for parents

Helsinki District Court imposed a fine on a man convicted of assault and battery for performing circumcisions on two Muslim boys. The parents of the boys were convicted of incitement to assault and battery, but no punishment was meted out. The man who performed the circumcisions said that he had done so thousands of times in Turkey and Iran. However, he lacked the licences required for performing such procedures in Finland. One of the boys suffered a painful infection. Finland does not have legislation on religiously mandated circumcisions. In 2008 the *Finnish Supreme Court* ruled that religiously mandated circumcisions are not illegal if they are performed according to proper

medical procedure. In its ruling, *Helsinki District Court* stated that it would be a misinterpretation of the *Supreme Court's* earlier decision to see it as authorising non-medical circumcisions. After the *Supreme Court's* ruling, Finland has signed the *Convention on Human rights and Biomedicine* of the Council of Europe.

Under the convention, procedures affecting a person's health must be performed according to applicable professional obligations and requirements. Surgical procedures can be performed on someone incapable of giving informed consent only if there are immediate benefits.

The court ruled that circumcision is a procedure that the person who undergoes it should give consent to. Another prerequisite would be that the person performing the procedure should be a medical or health care professional with a licence in Finland or elsewhere in the European Union.

The court sentenced the man who performed the circumcisions to 60 income-linked "day fines", which in his case amounted to 360 euro. He and the parents were also ordered to pay 3000 euro in compensation to one of the two boys, and 500 euro to the other.

hs.fi/english – 14/01/12

Prosecutor calls for suspended sentences for parents and man who performed religious circumcisions

Prosecutors are calling for suspended prison sentences for the parents of two Helsinki families who had their school-aged sons undergo religious-based circumcisions in 2009 and 2010.

The man who performed the procedure was charged with two counts of aggravated assault and battery. The parents are on trial at *Helsinki District Court* on charges of incitement to commit aggravated assault and battery. All defendants pleaded innocent. The boys, both Muslims, were seven and 12 years old respectively when the procedures took place. The parents had asked if the circumcisions could be performed as part of public health care. After getting a negative response, they found a person who said he could do the procedure.

The man performing the procedures said that he had trained as a nurse in Iran and had performed more than 20,000 circumcisions during his career. He lacks the necessary licences in Finland.

As a tool he used an electric device which cuts the foreskin by heating the skin. The man said that the method is safer than the traditional blade. The younger boy healed fairly quickly, but the older boy got an infection. He had to visit a doctor many times and spent a month away from school because he was unable to walk. The *Finnish Supreme Court* has given a ruling on non-medical circumcisions in Finland. The court ruled in one case that religiously mandated circumcisions are not a crime in Finland if they are performed by a competent medical professional. The prosecution and the defence in the present case took two different views of the implications of the *Supreme Court's* ruling. The prosecutor feels that only licensed doctors should perform circumcisions.

hs.fi/english – 03/02/12

Finns Party proposes circumcision ban

The *Finns Party* Vesa-Matti Saarakkala parliamentarian wants the courts to adopt a streamlined approach to male circumcision. He points to two recent circumcision court cases. In one a layman and the child's parents were convicted of conspiracy to commit assault. In the other, a doctor who performed a circumcision was not convicted, but the child's father was fined for assault.

Saarakkala is advocating cutting out circumcision for both sexes.

Finland's *Supreme Administrative Court* has ruled that ritual male circumcision is legal when carried out under medical supervision.

yle.fi – 07/03/12

Swedish anti-hate tsar leads fight against brit

Mr Westerberg, together with a group of well-known figures including doctors, a philosopher and a church representative, recently penned a controversial article on circumcision for Sweden's biggest daily. In the op-ed, they quoted from an imaginary religious text in which a god orders parents to cut off their children's earlobes. They argued that the circumcision of under-age boys constitutes a violation of the *Convention on the Rights of the Child*. Members of the Jewish community strongly objected to the article, including journalist Goran Rosenberg, who described it as an attack on Jewish life in Sweden. The most vocal advocate of anti-circumcision legislation is Bengt Westerberg, former leader of the liberal *People's Party*. However, Mr Westerberg also chairs a government committee set up to combat antisemitism and other forms of racism. When a bill regulating circumcision was passed in 2001, some MPs expressed the hope «that the debate will be kept lively... so that there will be a shift in attitudes... and that circumcision will disappear».

In September 2011, two prohibition bills were proposed to Parliament: one by the xenophobic *Sweden Democrat party* and the other by an MP for *Moderaterna*, the Prime Minister's party.

Should the government ban circumcision it would be the first to do so since antiquity, the most famous precursor being King Antiochus IV of Syria. During a debate broadcast on *Radio Sweden*, Mr Westerberg took the campaign a step further. He objected to the import of kosher meat, which non-vegetarian Jews have depended on since shechitah was banned in 1937. Mr Westerberg compared brit mila to female genital mutilation, claiming that for «thousands of years circumcision has been a form of child abuse». He admitted, however, that research does not prove male circumcision to be harmful. Sounding upset, he added that he did not believe in God's promise to Abraham any more. Blogs and comment threats in the wake of Mr Westerberg's campaign have been marked by antisemitism and Islamophobia. The centre-right government has not queried Mr Westerberg's position as chairman of the intolerance committee - at least not in public.

thejc.com – 26/01/12

Swedish doctors urge ban on circumcision

Swedish doctors say the circumcision of young boys for religious reasons should be banned in Sweden. The *Swedish Pediatric Society*, or BLF, has now concluded the procedure should be banned because the children cannot decide for themselves. Staffan Janson, chairman of the BLF committee for ethical issues and children's rights, told Swedish newspaper *Goteborgs-Posten* circumcision was an attack on a young boy's integrity. «It's a complicated and difficult question, but even so we've decided that this is a procedure to be done away with," he said. "It's a mutilation of a child unable to decide for himself.» Swedish news agency TT reported circumcision has long been a controversial matter in Sweden. «Parents decide things for their children all the time," said Omar Mustafa, head of the Islamic Association in Sweden. "Allowing parents to decide over this matter isn't stranger than allowing them to decide whether their child is to be vaccinated or not».

upi.com – 19/02/12

De plus en plus de femmes excisées en Belgique

Le nombre de femmes excisées augmentent constamment en Belgique bien que cette pratique soit punie depuis 2001, ont expliqué vendredi des associations comme Intact et le Gams Belgique lors d'une conférence de presse à l'occasion de la journée internationale contre les mutilations génitales féminines le 6 février. Par mutilation génitale féminine, il faut entendre toute intervention qui conduit à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toutes autres mutilations de l'appareil génital féminin qui sont pratiquées pour des raisons non thérapeutiques.

Une étude a ainsi démontré que 1.975 petites filles courent le risque d'être excisées en Belgique. De même, près de 6.260 femmes excisées habitent notre pays. L'augmentation de leur nombre s'explique par l'immigration ces dernières années de nombreuses femmes issues de pays où les mutilations génitales sont pratiquées. 80% des femmes victimes de mutilations génitales qui vivent en Belgique sont originaires des mêmes 10 pays africains dont la Guinée, la Somalie, l'Egypte, le Nigeria et la Côte d'Ivoire. La problématique est particulièrement aiguë en Flandre où 3.550 petites filles et femmes sont excisées ou courent le risque de l'être. Bruxelles et la Région wallonne suivent avec respectivement 3037 et 1648 victimes. Des progrès nombreux ont été enregistrés ces dernières années mais la réalité sur le terrain reste dramatique, soulignent les associations qui demandent que tous les professionnels qui entrent en contact avec les victimes soient correctement formés en matière de prévention et d'accueil. A côté de cela, les différents niveaux de pouvoir doivent s'accorder sur des directives multisectorielles et désigner au sein de chaque secteur concerné des personnes de référence.

7sur7.be – 03/02/12

La difficile lutte contre l'excision

Alors que se tient aujourd'hui la *Journée mondiale contre les mutilations sexuelles*, les actions de prévention se multiplient en Essonne. Notamment dans les PMI, comme ici, à Corbeil-Essonnes.

Dans le cabinet où s'étalent les jeux pour enfants, une jeune Malienne tient contre elle un nourrisson. « Quand vous retournerez au Mali, il n'y aura pas de risque pour vos filles? » lui demande la pédiatre. « Non, au village, j'ai dit que c'était interdit. » « Si vous sentez qu'il y a un risque, on dira à une association là-bas de mettre en garde le chef du village », explique Evelyne Janin-Goldman. Depuis trente ans, elle est la pédiatre du centre de *Protection maternelle et infantile* de Corbeil-Essonnes. Parmi ses missions, la lutte contre l'excision, cette pratique — interdite en France mais répandue en Afrique subsaharienne — qui consiste à sectionner une partie du sexe féminin et touche 130 millions de femmes dans le monde. Alors qu'aujourd'hui se tient la Journée internationale contre les mutilations sexuelles, les associations de l'Essonne accroissent leur vigilance.

« Nous avons beaucoup de remontées d'informations préoccupantes et de signalements de cas à risque. Nous les gérons sans véritable vision d'ensemble. Nous allons donc renforcer notre action dans le département », décrypte Isabelle Gillette-Faye, directrice du *Groupe d'abolition des mutilations sexuelles*. Une situation d'autant plus préoccupante que le parquet d'Evry a ouvert une information judiciaire fin octobre. A Corbeil, un couple aurait fait exciser ses quatre filles dans les années 1990. L'enquête se poursuit. Avec 60000 femmes concernées en France, le Gams estime que lorsque la maman est excisée 3 fillettes sur 10 sont susceptibles d'être mutilées à leur tour, notamment lors d'un voyage au pays. « On assiste quand même à un net recul car le sujet est systématiquement abordé avec les femmes et le personnel est formé à repérer les cas », note Evelyne Janin-Goldman, qui a appris à sensibiliser les esprits sans blesser les âmes. Car « les femmes font cela par amour. Ne pas exciser leur fille, pour elles, c'est compromettre leur chance d'être mariée, d'être intégrée ». Alors la pédiatre dialogue beaucoup et la gynécologue de la PMI leur explique les risques d'infection urinaire, de douleurs, de risque à l'accouchement ainsi que les problèmes d'identité liés à la découverte d'un corps mutilé.

Témoignage:

Bintou avait 3 mois quand elle a été « coupée ». Au Mali, à Nioro, non loin de la frontière mauritanienne, dans une petite pièce de la maison familiale, c'est là, explique-t-elle, « qu'on me l'a fait ». Elle ne dit pas « excision », mot mal connu et tabou dans un pays où sectionner une partie du corps des petites filles reste une pratique répandue, en particulier dans les campagnes.

Son ablation du clitoris, Bintou, installée depuis de nombreuses années à Corbeil-Essonnes (Essonne), ne s'en est rendu compte qu'au moment de sa première grossesse, il y a sept ans. « J'avais d'énormes douleurs tout le temps, et faire pipi me brûlait tellement que j'ai cru que j'avais une maladie grave. Le médecin m'a dit ce que j'avais », se souvient la jeune femme de 29 ans qui, aujourd'hui encore, évite « le plus possible » les rapports sexuels, qui ravivent les douleurs. Comme elle, ses trois sœurs ont été mutilées. Mais à sa mère, aujourd'hui décédée, Bintou n'en a jamais voulu. « Au pays, on ne se pose pas la question. C'est comme ça. Si ma mère a laissé faire, c'est parce qu'elle voulait que je sois acceptée dans la communauté. Là-bas, si on n'est pas coupée, on ne trouve pas de mari », raconte-t-elle dans son joli boubou aux couleurs vives.

Pourtant, Bintou ne fera pas « couper » ses deux fillettes. « Jamais! C'est interdit et c'est pas bien », lâche-t-elle. Elle en a beaucoup parlé avec son médecin et Evelyne Janin-Goldman, la pédiatre qui la recevait jeudi dernier, avec son petit dernier, à la PMI de Corbeil. « Je sais comme ça fait mal, je sais les risques pour leur santé. » Alors, pour les préserver, elle lâche : « Je ne laisserai pas mes filles aller seules au Mali, car je sais que ma famille là-bas le leur fera, c'est sûr. Au pays, c'est 2 ou 3 € pour le faire! » Cet été, son fils partira pour le Mali. Les filles resteront en France. Pour éviter que les pressions ne l'emportent sur la raison.

leparisien.fr – 06 / 02 / 12

Article 222 est publié par

l'Association contre la Mutilation des Enfants

AME BP 220, 92108 Boulogne cedex – 2^e trimestre 2012